

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

CX/GP 09/25/9-Add.2

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Vingt-cinquième session  
Paris, France, 30 mars - 3 avril 2009

### PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX TRAVAUX DU CODEX Débats au sein des Comités de coordination FAO/OMS

1. À sa 31<sup>e</sup> session, la Commission a examiné les questions liées à la participation des pays en développement aux réunions du Codex.<sup>1</sup>
2. La Commission est convenue que la question de la participation des pays en développement serait examinée par le Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session sur la base d'un document établi par le secrétariat qui inclurait des données sur la participation des pays en développement aux sessions du codex et des propositions pour améliorer la situation. La Commission a également recommandé que les Comités de coordination examinent cette question et fassent part de leurs vues à la Commission à sa prochaine session. Les conclusions du Comité sur les principes généraux et des Comités de coordination seraient présentées à la Commission à sa 32<sup>e</sup> session pour nouvel examen. La Commission est également convenue d'inclure cette question comme un point spécifique de l'ordre du jour de sa 32<sup>e</sup> session.
3. Le présent document reproduit les débats tenus au sein des Comités de coordination, lesquels seront rapportés à la Commission à sa 32<sup>e</sup> session.

---

<sup>1</sup> ALINORM 08/31/REP, paragraphes 152-161.

## POINTS DE VUE EXPRIMÉS AU SEIN DES COMITÉS DE COORDINATION LORS DES SESSIONS TENUES EN 2008/2009 CONCERNANT LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

**Comité de coordination pour l'Europe, 26<sup>e</sup> session (Varsovie, Pologne, 7-10 octobre 2008)<sup>2</sup>:**

« 11. À sa 31<sup>e</sup> session, la Commission a demandé que les Comités de coordination examinent la question de la participation des pays en développement et lui fassent part de leur point de vue à sa 32<sup>e</sup> session qui consacrerait un point spécifique de son ordre du jour à l'examen de cette question<sup>3</sup>.

12. Le Président a rappelé que la Commission s'était inquiétée de ce que la participation des pays en développement n'était pas suffisamment large et que les moyens en place, comme le Fonds fiduciaire du Codex, n'étaient pas suffisants pour remédier à cette situation. Le Président a ajouté que, dans la région du CCEURO, il vaudrait mieux parler de « pays en transition » que de pays en développement. Il a été mentionné qu'actuellement vingt-deux membres du CCEURO, dont sept membres de la Communauté européenne, étaient considérés comme des pays en transition.

13. La délégation géorgienne a indiqué que la Géorgie avait besoin d'un appui en matière de formation et dans de nombreux autres domaines afin de pouvoir participer efficacement aux activités du Codex. Le Service central de liaison avec le Codex avait besoin d'être renforcé et il fallait créer un Comité national du Codex. Les pays développés pourraient assurer une formation très utile concernant leurs méthodologies et leurs mécanismes.

14. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont déclaré qu'ils étaient bien conscients de la nécessité de pourvoir au renforcement des capacités afin d'assurer une meilleure préparation des délégués aux réunions du Codex et de renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et que de nombreux outils étaient disponibles à cet effet. Étant donné que la région du CCEURO était déjà dotée d'une structure Codex bien développée, il était possible d'envisager des programmes de jumelage. Le représentant de l'OMS a mentionné que son Organisation assurait le renforcement des capacités dans le cadre d'accords de coopération semestriels avec les pays et a instamment prié les délégués de se mettre en rapport avec leur ministre de la Santé pour que la sécurité sanitaire des aliments puisse être incluse dans ces accords.

15. La délégation de la Communauté européenne a informé le Comité que la CE était le principal bailleur du Fonds fiduciaire et que ses États membres avaient organisé plusieurs sessions sur des activités liées au Codex auxquelles des pays en développement ou en transition avaient été invités. Un projet spécifique d'assistance technique PAN-SPSO de la CE avait été approuvé en 2006, afin d'assurer une participation et une contribution efficaces aux travaux du Codex. Ce projet, d'un montant de 3,35 millions d'euros, serait mis en œuvre par le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (AU-IBAR), dont le siège est à Nairobi, et appuierait techniquement la participation efficiente des pays africains aux organisations normatives définies par l'accord SPS. La délégation a également indiqué que trois comités du Codex qui se réunissaient jusqu'à présent dans des États membres de la Communauté européenne étaient désormais hébergés par des pays en développement d'une autre région.

16. Un membre a informé le Comité que les Pays-Bas avaient organisé un séminaire de haut niveau (La Haye, 9-12 juin 2008) sur l'adoption de normes de sécurité sanitaire des aliments et sur leurs incidences sur le commerce international, en particulier pour les pays en développement. Étaient présents 68 délégués de 33 pays en développement, dont la participation était parrainée par le Gouvernement néerlandais.

17. Plusieurs pays ont déclaré qu'il leur était difficile de participer pleinement aux travaux du Codex en raison d'obstacles linguistiques ou du coût élevé des déplacements.

18. La délégation arménienne a proposé d'envisager d'organiser un atelier sur le renforcement des Services centraux de liaison avec le Codex.

---

<sup>2</sup> ALINORM 09/32/19, paragraphes 11- 19.

<sup>3</sup> ALINORM 08/31/REP, paragraphes 152-161.

19. Le Comité de coordination a reconnu que plusieurs membres de la région Europe dont les économies étaient en transition répondaient aux critères leur permettant de bénéficier du Fonds fiduciaire du Codex. Le Comité a reconnu que le Fonds fiduciaire du Codex apportait un soutien important à la participation de ces pays aux sessions du Codex, mais a souligné qu'il fallait insister sur le renforcement des capacités pour assurer une participation efficace. À cet égard, le Comité a examiné diverses solutions possibles en matière de renforcement des capacités et a pris note de différentes propositions :

- Création de partenariats (bilatéraux : approche d'encadrement du type jumelage) ;
- Activités interdisciplinaires, multisectorielles et interministérielles ;
- Accueil dans les ministères (santé, agriculture etc.) de spécialistes provenant d'autres pays ;
- Mécanisme d'assistance technique de la Communauté européenne ;
- Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (OMC) ;
- Fourniture d'orientations par voie électronique, établissement de groupes de travail électronique ;
- Cours de formation sur les activités de contrôle des aliments organisés dans les pays hôtes ;
- Missions bilatérales et multilatérales, missions d'études, cours/formation ;
- Organisation d'un atelier consacré au travail des Services centraux de liaison avec le Codex, avec la participation de tous les pays de la région (pays développés, pays en transition), exercices pratiques. »

**Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest, 10<sup>e</sup> session (Nuku'alofa, Tonga, 28-31 octobre 2008)<sup>4</sup>:**

« 6. Le Comité de coordination a rappelé que la Commission avait recommandé à sa trente et unième session que les Comités de coordination examinent la question de la participation des pays en développement et fassent part de leurs points de vue à la Commission à sa trente-deuxième session<sup>5</sup>.

7. La délégation des États-Unis d'Amérique, se référant à sa déclaration écrite figurant dans le document de séance n° 3 (CRD 3), a proposé d'étudier les moyens de faciliter la participation des pays en développement aux travaux du Codex, notant qu'il fallait inciter les pays à participer davantage à l'élaboration des normes.

8. Le Comité de coordination a reconnu le rôle et l'impact importants du Fonds fiduciaire pour le Codex s'agissant d'accroître la participation des pays en développement aux travaux du Codex. Il a noté qu'il fallait adopter une perspective dépassant la durée de vie du Fonds fiduciaire et envisager de futurs mécanismes pour renforcer la participation des pays en développement aux travaux du Codex de manière plus durable. Afin de faire bon usage des ressources du Fonds fiduciaire pour le Codex, les pays devaient utiliser des critères appropriés pour définir leurs priorités concernant leur participation aux travaux du Codex et déterminer les domaines dans lesquels ils pourraient apporter une contribution importante.

9. Certaines délégations ont noté que le Plan stratégique 2008-2013 pour le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (voir le point 4 de l'ordre du jour) incluait les questions relatives à une préparation plus efficace et à une meilleure participation aux travaux du Codex. »

---

<sup>4</sup> ALINORM 09/32/32, paragraphes 6-9.

<sup>5</sup> ALINORM 07/31/REP, paragraphes 152-162.

**Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 16<sup>e</sup> session (Acapulco, Mexico, 10-14 novembre 2008)<sup>6</sup>:**

« 6. Le Comité a rappelé qu'à sa trente et unième session, la Commission avait recommandé que les Comités de coordination examinent la question de la participation des pays en développement et lui communiquent leurs points de vue à sa trente-deuxième session<sup>7</sup>. Le Comité a noté que le Secrétariat du Codex préparait un document incluant des données sur la participation des pays en développement aux réunions du Codex et des propositions visant à améliorer la situation à cet égard qui serait présenté au Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session. Le Secrétariat puisait à cet effet des informations sur la participation des pays dans les listes de participants jointes aux rapports des réunions du Codex, conformément à la demande formulée par la Commission à sa dernière session. Qui plus est, le Secrétariat préparait une réponse à une demande formulée par le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la situation concernant la participation des pays en développement aux travaux des trois organes normatifs cités dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS).

7. Le Comité a pris note du souhait manifesté par plusieurs délégations que le document mentionné ne comprenne pas seulement des statistiques sur la participation, mais analyse aussi l'impact du Fonds fiduciaire du Codex sur la participation des pays en développement. Le Secrétariat du Codex a fait savoir au Comité qu'il était en train d'achever l'analyse de la participation au cours des 12 derniers mois et qu'il étendrait cette analyse aux années précédentes, le nombre d'années susceptible d'être inclus dans l'étude dépendant des ressources humaines disponibles au Secrétariat. Les délégations se sont déclarées déçues de cette information, notamment de l'état actuel d'avancement de l'étude par rapport aux ressources humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien le travail de manière satisfaisante. De même, les délégations ont exprimé leur préoccupation concernant la base temporelle de cette étude qui, selon elles, serait trop limitée et, en ce sens, ont insisté pour que cette étude porte sur une période suffisamment longue pour couvrir au moins un à deux ans avant la création du Fonds jusqu'à la période actuelle. Qui plus est, cette étude devrait être communiquée aux pays suffisamment longtemps avant la prochaine session du Comité sur les principes généraux. De nombreuses délégations ont déclaré qu'il était extrêmement important que pays développés et pays en développement participent sur un pied d'égalité à l'établissement des normes et que l'information sur la participation des pays en développement était indispensable pour évaluer la situation actuelle et identifier la conduite à suivre à l'avenir.

8. Plusieurs délégations ont suggéré que les membres du Codex soient invités à présenter des propositions visant à améliorer la participation des pays en développement. Le Comité a rappelé que la Commission avait demandé au Secrétariat du Codex de préparer des propositions en vue d'améliorer la situation actuelle et a signalé que cette ligne d'action adoptée par la Commission n'empêcherait nullement les membres du Codex de présenter leurs propres propositions au Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session. »

**Comité de coordination pour l'Asie, 16<sup>e</sup> session (Denpasar, Indonésie, 17-21 novembre 2008)<sup>8</sup>:**

« 13. Le Comité de coordination a rappelé que la Commission avait recommandé à sa trente et unième session que les Comités de coordination examinent la question de la participation des pays en développement et fassent part de leurs points de vue à la Commission à sa trente-deuxième session<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> ALINORM 09/32/36, paragraphes 6-8.

<sup>7</sup> ALINORM 07/31/REP, paragraphes 152-162.

<sup>8</sup> ALINORM 09/32/15, paragraphes 13-15.

<sup>9</sup> ALINORM 07/31/REP, paragraphes 152-162.

14. Le Comité de coordination a noté que les pays de la région accueillent déjà quatre comités et groupes spéciaux du Codex : le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et celui sur les résidus de pesticides (Chine), le Comité du Codex sur les graisses et les huiles (Malaisie) et le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (République de Corée). Il a également été souligné que les dernières et les prochaines sessions des Comités sur Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires et sur l'hygiène alimentaire s'étaient tenues et se tiendraient dans des pays en développement, selon le système des hôtes conjoints. Le Comité a également noté que le nombre croissant de sessions du Codex et de réunions des groupes de travail devenait un fardeau, non seulement pour les pays en développement mais aussi pour les pays développés.

15. Le Comité de coordination ne s'est pas penché plus avant sur cette question, notant que le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) l'examinerait en détail lors de sa 25<sup>e</sup> session (Paris, France, 30 mars – 3 avril 2009). »

**Comité de coordination pour le Proche-Orient, 5<sup>e</sup> session (Tunis, Tunisie, 26-29 janvier 2009)<sup>10</sup> :**

« 11. Le Comité de coordination a rappelé que la Commission avait recommandé à sa trente et unième session que les Comités de coordination examinent la question de la participation des pays en développement et fassent part de leurs points de vue à la Commission à sa trente-deuxième session<sup>11</sup>. Le Comité a pris note du fait qu'un document incluant des données sur la participation des pays en développement aux sessions du Codex et des propositions pour améliorer la situation était en cours de préparation par le Secrétariat du Codex et serait présenté au Comité sur les principes généraux à sa 25<sup>e</sup> session. Le Secrétariat puisait des informations sur la participation des pays dans les listes de participants jointes aux rapports des réunions du Codex en vue de rédiger le document susmentionné, conformément à la demande formulée par la Commission à sa dernière session.

12. L'Observateur du Brésil a déclaré que, bien que le nombre d'États membres du Codex en développement soit supérieur à celui des États membres développés, leur participation était inférieure, et que ce déséquilibre compromettait la mission du Codex en tant qu'organisation internationale normative responsable au titre de l'accord SPS de l'OMC. L'Observateur a estimé qu'il était important que les pays forment leur inquiétude à ce sujet, afin que des mesures soient prises pour améliorer les moyens et la structure du Codex.

13. En vue d'accroître la participation des pays en développement, les délégations ont souligné l'importance du soutien apporté par le Fonds fiduciaire du Codex et de son éventuelle extension, ainsi que de l'organisation d'un plus grand nombre de réunions de comités dans les pays en développement selon le système des hôtes conjoints. À cet égard, le Comité a souligné que le système des hôtes conjoints dépendait essentiellement de la conclusion d'un accord entre le pays hôte et le pays hôte conjoint, et que les pays de la région étaient encouragés à inviter chez eux des comités de portée internationale.

14. Le Comité a pris note de l'information fournie par le Secrétariat selon laquelle ce dernier entreprenait actuellement un examen de l'impact du dispositif d'accueil conjoint des sessions du Codex dans des pays en développement sur la participation de ces pays, ainsi qu'un examen des réponses apportées à un questionnaire sur les expériences des pays participant à ce dispositif. »

**Comité de coordination pour l'Afrique, 18<sup>e</sup> session (Accra, Ghana, 24-27 février 2009)<sup>12</sup> :**

« 8. Le Comité a rappelé qu'à sa trente et unième session, la Commission avait recommandé que les Comités de coordination examinent la question de la participation des pays en développement et lui communiquent leurs points de vue à sa trente-deuxième session. Le Comité a noté que le Secrétariat du Codex préparait un document incluant des données sur la participation des pays en développement aux réunions du Codex et des propositions visant à améliorer la situation à cet égard qui serait présenté au Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session.

<sup>10</sup> ALINORM 09/32/40, paragraphes 11-14.

<sup>11</sup> ALINORM 07/31/REP, paragraphes 152-162.

<sup>12</sup> ALINORM 09/32/28, paragraphes 8-12.

9. Le Comité est convenu que la participation des pays en développement au Codex était essentielle et qu'elle devait être consolidée.

10. Le Comité a reconnu le rôle du Fonds fiduciaire du Codex en matière de soutien financier à la participation des pays en développement au Codex et a remercié le Fonds. Le Comité est convenu que l'appui à la participation des pays par le Fonds fiduciaire n'était pas viable sur le long terme et que les pays devaient chercher d'autres sources de financement. À cet égard, l'importance cruciale de la promotion du Codex auprès des décideurs politiques a été soulignée.

11. Le Comité a estimé que les moyens les plus efficaces pour améliorer la participation des pays de la région au Codex seraient notamment de consolider les structures nationales, telles que les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex, de renforcer les capacités en termes d'infrastructures et de ressources humaines, particulièrement en ce qui concerne la collecte de données scientifiques, et d'assurer la stabilité des délégués participant aux réunions du Codex, et que la mise en œuvre du Plan stratégique relatif à la coordination du CCAFRICA contribuerait à la réalisation de ces objectifs. Le Comité a également souligné l'importance de sensibiliser l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER) aux travaux du Codex. Le Secrétariat a informé le Comité que très peu de CER bénéficiaient actuellement du statut d'observateur auprès du Codex et a fortement encouragé les pays à inciter leurs CER à obtenir ce statut.

12. L'observateur du Brésil a indiqué que, bien que le Fonds fiduciaire pour le Codex soit un instrument important pour aider les pays à participer, ce n'était pas le seul moyen d'accroître la participation des pays en développement ; selon lui, il était plus important de réexaminer la structure du Codex, notamment eu égard à la dispersion des réunions et à la nécessité de les centraliser. »